

Gignac, le 18 août 2025

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Saint-Jean-de-Védas
4 rue de la Mairie
34430 Saint-Jean-de-Védas

Affaire suivie par le service Stratégie urbaine durable
N/Réf : L2508_01

Objet : Contournement Ouest Montpellier (COM) – contribution de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je tiens à exprimer mon soutien au projet de Contournement Ouest de Montpellier (COM), dont l'autorisation environnementale est actuellement soumise à enquête publique.

Ce projet représente un enjeu stratégique pour la vallée de l'Hérault, ses habitants, ses entreprises et pour le déploiement des transports en commun à l'échelle du bassin de vie.

Notre territoire, fortement attractif, entretient des relations et des interactions constantes avec la métropole de Montpellier. Cette dynamique d'échanges se traduit notamment par plus de 37 000 véhicules par jour sur l'A750 en entrée de métropole à Juvignac, dont environ 13 000 déplacements quotidiens convergent depuis la Vallée de l'Hérault vers la métropole et 8000 exclusivement vers Montpellier.

Aujourd'hui, le réseau de voiries nécessite d'être adapté aux besoins actuels et futurs : les temps de parcours s'allongent et les embouteillages concernent tout autant les automobilistes locaux, les véhicules en transit que les lignes régulières de cars convergeant à l'ouest de Montpellier. La congestion pénalise fortement notre territoire, en complexifiant l'accès à la métropole. Elle affecte également le cadre de vie, la qualité de l'air et empêche le déploiement de services de transports en commun efficaces depuis et vers les périphéries.

Le projet de Contournement Ouest de Montpellier ambitionne de remédier à ces enjeux.

Tout d'abord, il constituera le maillon manquant entre l'A750 et l'A709 nécessaire à des déplacements en transit efficaces et évitant le cœur de la métropole.

En canalisant les flux de transit en périphérie de la ville, son tracé permettra de désengorger de nombreux axes routiers secondaires. C'est pourquoi, je suis convaincu qu'il améliorera profondément les conditions de circulation entre l'ouest et le sud de la métropole, aujourd'hui saturés, et participera à l'apaisement du cœur de la métropole.

Ensuite, le COM permettra de mettre en œuvre le projet de développement des transports en commun du Service Express Régional Métropolitain du bassin de vie de Montpellier.

Celui-ci porte l'ambition de créer un réseau de bus à haut niveau de service et de cars express qui ne peut se concrétiser sans infrastructure routière suffisante. En ce sens, la création de Voies Réservées aux Transports en Commun sur l'axe et la desserte de plusieurs pôles d'échanges multimodaux, permettra de déployer des services plus efficaces et de créer de véritables portes d'entrées intermodales sur le réseau de transports publics urbains.

En vous remerciant pour la prise en compte de cette contribution, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Jean-François SOTO